

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220331-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception en préfecture

Republique Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	30	30 + 14 pouvoirs

Date de convocation

25 Mars 2022

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un Mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Rémi WAGNER, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Dominique GRANDIEU par Catherine LEPRUN, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Primitif 2022 – budget annexe ZA Les Sablons

N° de délibération : 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
30	44	44	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 24 juin 2010, pour donner suite à l'adhésion de la commune de Millery et au projet d'extension de la zone d'activité des Sablons, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé de créer un Budget Annexe « zone d'activités des Sablons » assujetti à la TVA.

Le Budget primitif 2022 propose l'inscription de dépenses d'études et maîtrise d'œuvre, de travaux d'infrastructure et de frais accessoires.

Il s'équilibre globalement en prévision de dépenses et recettes, dans chacune des deux sections, à hauteur de **8 085 884.52 €** (5.9 k€ en fonctionnement et 3.1 k€ en investissement, ces sommes comprenant les écritures sur les stocks). A noter qu'aucune subvention d'équilibre n'est budgétée cette année du budget principal vers ce budget annexe, l'estimation des ventes de terrains et de la taxe

Accusé de réception en préfecture
03124540668/2022/331-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

d'annexes en retardées devant apporter les recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire.

La reprise des résultats 2021 est intégrée par anticipation dans le présent Budget Primitif 2022 et sera validé après approbation du compte de gestion et vote du compte administratif.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis de la Commission des Finances du 17 mars 2022,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2021 du budget annexe SABLONS à hauteur de 1 372 780.56 € en déficit de fonctionnement (DF002) et 38 200€ en déficit d'investissement (DI001).

ADOpte le Budget annexe Zone d'activité des Sablons 2022 conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe.

Balance Générale 2022 BUDGET ANNEXE SABLONS (en €)				
	DEPENSES 2022	p/mémoire budgété 2021	RECETTES 2022	p/mémoire budgété 2021
FONCTIONNEMENT	5 901 962.04	6 206 703.96	5 901 962.04	6 206 703.96
<i>Dont reprise déficit/excédent antérieur (002)</i>	<i>1 372 780.56</i>			<i>596 670.98</i>
INVESTISSEMENT	3 141 551.98	3 141 551.98	3 141 551.98	3 141 551.98
<i>Dont reprise déficit antérieur (D001)</i>	<i>38 200.00</i>	<i>38 200.00</i>		
Total	9 043 514.02	9 348 255.94	9 043 514.02	9 348 255.94

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC